

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
9 septembre 2024 – 19 h 30, réunion CM2024-09

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 5 août 2024 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.es suivant.s :

Gilbert Ferland		Nancy Picard
Mathieu Laliberté	Jean-Marie Lefebvre	Daniel Laflèche

Le conseiller Rock Simard est absent.

Sont également présents :

Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

Valérie Beaulieu, adjointe à l'administration, aux communications et aux relations avec les citoyens

Une personne dans la salle

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19 h 40.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l'ordre du jour.

Rés. 2024-09-172 Proposée par Jean-Marie Lefebvre appuyée par Gilbert Ferland, **adopté à l'unanimité** et résolu :

D'ajouter le point suivant :

11.1 Chemin de Brown's Hill - Demande d'une citoyenne

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Rés. 2024-09-173 Adoption du procès-verbal du 8 août, tel que présenté, est proposée par Gilbert Ferland, appuyée par Jean-Marie Lefebvre et **adopté à l'unanimité**.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1927 d'un montant 2 372,65 \$, avant taxes, représentant 37 heures réalisées et 121 kilomètres de déplacements en juillet 2024 ;

Rés. 2024-09-174 Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Gilbert Ferland et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1927 d'un montant total de 2 727,95 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en juillet 2024.

4.1.1 DEMANDE D'APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CTPAQ – AUGMENTATION DE LA SUPERFICIE DU SITE D'EXTRACTION SUR LE LOT 5 416 434

CONSIDÉRANT que la compagnie Excavation 9010-2534 Inc. dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'augmenter la superficie d'exploitation ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une gravière déjà en exploitation et bénéficiant de droits acquis;

CONSIDÉRANT que le même processus de remise en culture est prévu pour la suite des activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a un bâtiment résidentiel proche de l'exploitation;

CONSIDÉRANT que la distance entre la limite de la partie à exploiter faisant l'objet de la présente demande est à moins de 150 mètres;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la carrière n'est pas conforme aux règlements municipaux ;

Rés. 2024-09-175 Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et adoptée à l'unanimité, et résolu :

QUE la municipalité de Stanstead-Est n'appuie pas la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par la compagnie 9010-2534 Inc. lui permettant de modifier la superficie d'exploitation tel que présenté sur les plans déposés à la municipalité en date du 14 août 2024

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ CHEMIN

Gilbert Ferland, le président du comité des chemins, fait son rapport.

4.2.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie ne dépose pas de délégation de pouvoir pour le mois d'août.

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois de septembre 2024.

Nettoyage des fossés	35 500. \$
----------------------	------------

Rés. 2024-09-1676 Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Daniel Lafèche et adoptée à l'unanimité, et résolu :

D'autoriser les dépenses telles que décrites.

4.3 GREFFIER-TRÉSORIER - RAPPORT

M. Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

4.3.1 PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE EMPLOYÉE

Questions sont posées et supplément d'information est donné. Il est mentionné que la période de probation de Madame Valérie Beaulieu sera d'une durée de 3 mois.

4.3.2 PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES POLITIQUES À ADOPTER

Le directeur général présente les diverses politiques de fonctionnement interne qu'il désire soumettre à l'adoption à une prochaine séance de conseil. Questions sont posées par les membres du conseil et réponses sont données.

5. CORRESPONDANCE

5.1 DG- DÉSIGNATION AMINISTRATEUR ET RESPONSABLE PRINCIPAL

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Étienne Loignon-Buteau à titre de directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 210 du *Code municipal*, le poste de directeur général est le fonctionnaire principal de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 203 du Code municipal, le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que pour être à même de remplir les charges et responsabilités associées à son poste, le conseil municipal désire informer toutes les instances et institutions mentionnées de l'embauche de M. Étienne Loignon-Buteau au poste de directeur général et greffier-trésorier et qu'à ce titre il est de facto l'administrateur et responsable principal désigné pour la Municipalité de Stanstead-Est ;

Rés. 2024-09-163 Proposé par Jean0Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

QUE M. Étienne Loignon-Buteau agira, à compter des présentes, à titre d'administrateur principal et responsable principal pour et au nom de la Municipalité de Stanstead-Est auprès des instances et organismes suivants :

Revenu Québec, Registraire des entreprises, CPTAQ, MAPAQ, CNESST, le directeur des élections, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), MRC de Coaticook, Infotech (PG), JP Cadrin évaluateur, Emploi Canada, ministère de la sécurité civile du Québec, les députés provinciaux et fédéraux et autres ministères ou instances gouvernementales.

CLICSÉCUR -AUTORISATION

CONSIDÉRANT que les administrateurs autorisés sur ClicSécur pour la société Municipalité de Stanstead-Est doivent faire l'objet d'une mise à jour ;

CONSIDÉRANT que le conseil en a pris connaissance et approuve la démarche faite auprès de ClicSécur;

Rés. 2024-09-164 Proposé par Jean0Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

QUE Tremblay, Claudine, soit résiliée à titre d'administrateur sur ClicSécur ;

QUE Loignon-Buteau, Étienne, directeur général et greffier-trésorier, ci-après le représentant, soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents ayant affaire avec ClicSécur ;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à la bonne gestion de ClicSécur pour la société ;

QUE tous les membres du conseil de la société Municipalité de Stanstead-Est, qui ont le droit de voter relativement à cette résolution, ont exercé leur droit de vote ;

QUE cette décision entre en vigueur immédiatement.

DESJARDINS – NOMINATION REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT que les administrateurs autorisés pour Caisse Desjardins, Visa Desjardins et Assurances Desjardins pour la société Municipalité de Stanstead-Est doivent faire l'objet d'une mise à jour ;

CONSIDÉRANT que le conseil en a pris connaissance et approuve la démarche faite auprès de Caisse Desjardins, Visa Desjardins et Assurances Desjardins ;

Rés. 2024-09-165 Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

QUE Tremblay, Claudine, soit résiliée à titre d'administrateur autorisé auprès de Caisse Desjardins, AccèsD Affaires, Visa Desjardins et Assurances Desjardins;

QUE Loignon-Buteau, Étienne directeur général et greffier-trésorier, soit le représentant de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ce représentant exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Émettre, accepter, endosser ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité

QUE Loignon-Buteau, Étienne directeur général et greffier-trésorier, exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tous dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité;

QUE le conseil autorise l'émission d'une carte Visa affaires au nom de Loignon-Buteau, Étienne directeur général et greffier-trésorier,

QUE tous les pouvoirs du représentant doivent être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature de la mairesse ou de la mairesse suppléante, doit toujours apparaître ;

QUE durant la procédure de transmission AccèsD Affaires, Loignon-Buteau, Étienne sera ajouté comme administrateur secondaire pour le service AccèsD Affaires ;

QUE le service de perception de compte SPC sera avisé de la nomination de Loignon-Buteau, Étienne directeur général et greffier-trésorier;

QUE tous les membres du conseil de la société Municipalité de Stanstead-Est, qui ont le droit de voter relativement à cette résolution, ont exercé leur droit de vote ;

QUE cette décision entre en vigueur immédiatement.

5.2 SUBVENTION TOWNSHIPS YOUNG VOICES

CONSIDÉRANT que le Townships Sun, un magazine culturel communautaire à but non lucratif pour les communautés anglophones des Cantons-de-l'Est, dépose une demande de commandite pour soutenir la 3^e année de la tenue du concours Township Young Voices Awards ;

CONSIDÉRANT que ce concours a pour objectif de promouvoir et de reconnaître la création littéraire, artistique et photographique anglophone de jeunes âgés de 11 à 29 ans et de permettre à ceux-ci de s'engager de manière créative dans leur communauté ;

Rés. 2024-09-177 Proposé par Nancy Picard appuyé par Jean-Marie Lefebvre et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

DE faire un don de 100. \$ pour soutenir la 3^e année de la tenue du concours Township Young Voices Awards.

5.3 PRÉCISION SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA TECQ

La mairesse et le directeur général informe les membres du conseil des dernières informations connues concernant la baisse substantielle des enveloppes accordées aux municipalités par les deux paliers gouvernementaux, dans le cadre du programme TECQ, pour la période 2024-2028.

5.4 LETTRE SIGNÉE PAVL

Dépôt du document.

5.5 PROGRAMME D'AIDE AUX ÉLUS MEMBRES DE LA FQM

Le directeur général informe les membres du conseil que, pour ceux qui le souhaite, ils sont éligibles au programme *d'Aide aux élus de la FQM et à leur famille*.

5.6 PRÉCISION SUR LA RÉPARTITION DE LA TVQ

Le directeur général informe les membres du conseil le % accordés aux municipalités dans le cadre de l'Entente du partage de la croissance de la TVQ, que pour l'année 2025, soit 2,5 %, et que les sommes pour chaque municipalité, seront divulguées ultérieurement.

5.7 MISE À JOUR POLITIQUE DE HARCÈLEMENT – FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanstead -Est a adopté la *Politique favorisant un milieu sain et sécuritaire* le 10 juillet 2023 (résolution n° 2023-07-105) ;

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt général cette politique a été amendée par l'ajout de la section *Rôles et responsabilités*, à la séance de conseil du 8 juillet 2023 (résolution n° 2024-07-132) ;

CONSIDÉRANT qu'une autre mise à jour s'impose pour répondre aux modifications prescrites par la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* sanctionnée le 27 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que les modifications prescrites visent la formation des individus et à favoriser la diffusion, la compréhension, la promotion de cette politique;

CONSIDÉRANT que ces modifications prescrites se retrouvent, dans leur intégralité, dans le document ANNEXE 1 ;

Rés. 2024-09-166 Proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Gilbert Ferland et **adoptée** à l'unanimité, et résolu :

D'adopter les modifications prescrites par la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* sanctionnée le 27 mars 2024 ;

QUE les documents *Politique favorisant un milieu sain et sécuritaire*, la section *Rôles et responsabilités* et l'*ANNEXE 1* sont indivise et constituent le document de référence principal en matière de *prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail* et de traitement des plaintes de la municipalité de Stanstead-Est.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2

6.2.1 PROCHAINE RENCONTRE COMITÉ CHEMINS

Une rencontre de planification sera organisée d'ici la mi-octobre, au plus tard.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.3.1 INTENTION CHEMIN FAIRFAX – ROUTE ANCIENNE

De l'information est donnée sur le nouveau droit de préhension accordé aux municipalités leur permettant ainsi d'assurer un meilleur contrôle sur le développement de leur territoire. En force depuis juin 2022 dans le *Code municipal du Québec*, le droit de préemption est un droit de préférence. Ce qui signifie que la municipalité pourrait égaler une offre d'achat soumise au propriétaire pour la vente de son immeuble sur lequel celle-ci aurait indiqué vouloir exercer ce droit. Ainsi, la municipalité pourrait éviter les situations où un immeuble représentant un intérêt ne soit vendu à un tiers, sans qu'elle n'en soit préalablement informée. La mairesse souligne l'intérêt que le mise en force ce nouveau droit pourrait signifier dans le développement de la zone blanche.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard est absent.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté fait son rapport.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre fait son rapport.

Des précisions sont apportées sur les objectifs de ce comité en comparaison avec ceux du comité loisirs.

6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport. Un compte rendu est donné sur l'offre de service pour une ressource mutualisée en loisirs offerte par le CDC.

6.8 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche n'a rien à signaler.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR – GREFFIÈRE ADJOINTE

La greffière adjointe ne présente pas de délégation de pouvoir en août

7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées en août 2024 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Brunelle électronique	804.81\$
MRC de Coaticook	1 042.57\$
Buro pro citation	50.53\$
Bureau en gros	225.49\$
Informatique ASR	73.30\$
Étienne Loignon-Buteau	75.05\$
Alarme ABC	120.72\$

Rés. 2024-09-178

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Mathieu Laflèche et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.3 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés, en août 2024, d'un montant total de 34 425,74; \$

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en septembre 2024, pour un montant total de 82 492,98 \$;

Rés. 2024-09-179

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé Gilbert Ferland par **et adoptée à l'unanimité**, et résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 FACTURE CAÏN LAMARRE

CONSIDÉRANT que Cain Lamarre dépose la facture 70-233055, d'un montant de 548,25 \$ avant taxes pour service de vérification de document contractuel ;

Rés. 2024-09-180

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé Jean-Marie Lefebvre par **et adoptée à l'unanimité**, et résolu ;

DE payer la facture la facture 70-233055, d'un montant total de 630,35 \$ taxes incluses pour services rendus.

8.2 RÉOLUTION CAÏN LAMARRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite renouveler les services du groupe Caïn Lamarre pour la prochaine année financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime que le service de consultation sans banque d'heures offert par groupe Caïn Lamarre correspond le mieux aux besoins actuels ;

Rés. 2024-09-170

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé Daniel Laflèche par **et adoptée à l'unanimité**, et résolu ;

D'autoriser la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par le conseil à recourir aux services du cabinet d'avocats Cain Lamarre, au besoin, pour la période incluse entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, selon les termes de l'offre de services du 21 août 2024.

8.3 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la corporation de développement communautaire de Coaticook, la CDC, dépose l'offre de service *Ressources mutualisé Loisirs et communications* ;

Rés. 2024-09-181

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé Gilbert Ferland par **et adoptée** à l'unanimité, et résolu ;

DE faire une contre- offre à la CDC, qui consiste à démarrer avec une ressource, 5 heures /semaine, pour Loisirs et animation de la communauté.

QUE l'offre de service soit revue à la baisse pour une durée de (1) un an.

8.4 SYSTÈME COMPTABLE AURORA

Le point est reporté à la séance régulière d'octobre.

8.5 ACHAT D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR

CONSIDÉRANT qu'afin de préserver l'intégrité de l'intérieure de l'ancienne centrale et particulièrement de préserver les travaux de restauration de vitrerie et de peinture réalisés, il est jugé nécessaire d'y installer un déshumidificateur avant le mois d'octobre ;

CONSIDÉRANT que pour être efficace, l'appareil doit avoir une capacité d'environ 50 pintes, correspondant à 4500 pieds carré de volume;

CONSIDÉRANT que l'ajout de cet appareil et d'un apport de chauffage minimal, devrait permettre de maintenir la température ambiante à 10°, et ainsi faire des économies sur la facturation d'hydroélectricité annuelle ;

CONSIDÉRANT que pour ce type d'acquisition, l'agente de projet évalue à une dépense de moins de 1 000. \$, taxes non incluses;

Rés. 2024-09-182

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé Nancy Picard par **et adoptée** à l'unanimité, et résolu ;

D'autoriser un budget de 1 000. \$, taxes non incluses, pour l'achat un déshumidificateur une capacité d'environ 50 pintes, correspondant à 4500 pieds carré de volume;

QUE cette dépense sera payée à même le surplus non affecté.

8.6 ACHAT D'UN NOUVEAU ROUTEUR

CONSIDÉRANT que le pare-feu acheté auprès d'informatique ASR rend la maintenance du réseau informatique complexe ;

CONSIDÉRANT que ce service pare-feu fourni par Informatique ASR implique le paiement de frais annuels de 1319,40 \$ taxes non incluses \$;

CONSIDÉRANT que PC Expert solutions technologiques dépose le devis AAAQ4564, daté du 5 septembre 2024, pour l'achat d'un dispositif de sécurité de réseau/Firewall Sonic Wal, incluant une licence de 3 ans, pour un montant de 1579,99 \$, avant taxes ;

CONSIDÉRANT les économies monétaires et la facilité de maintenance que représente l'acquisition d'un firewall suggéré par PC Expert solutions technologiques et le service technique de la MRC ;

Rés. 2024-09-183

Proposé par Nancy Picard, appuyé Daniel Laflèche par **et adoptée** à l'unanimité, et résolu;

D'autoriser l'achat d'une licence de trois du dispositif de sécurité de réseau/Firewall Sonic Wal tel que décrit dans le devis AAAQ4564 afin de permettre une configuration et une maintenance efficace des différents postes travail du personnel.

9. AVIS DE MOTION

9.1 AVIS DE MOTION – RÈG 2024-05

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Marie Lefebvre qu'à la prochaine séance régulière de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le **projet de règlement 2024-05** modifiant le règlement de zonage numéro 2016-04 afin d'inclure le plan des milieux humides de canards illimités en concordance

avec le schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook.

9.2 AVIS DE MOTION – RÈG 2024-06

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Laliberté qu'à la prochaine séance régulière de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, **le projet de règlement 2024-06** modifiant le plan d'urbanisme (2016-03) afin de se conformer aux exigences du projet de loi 67 (pl-67)

10. RÈGLEMENT

11. DIVERS

11.1 Chemin de Brown's Hill - Demande citoyenne

Une citoyenne signale une problématique qui concerne la déficience de nettoyage des fossés sur le chemin de Brown's Hill et demande que cela soit rectifié. Le président des chemins se rendra sur place prochainement pour évaluer la situation.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2024-09-184

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé Jean-Marie Lefebvre par **et adoptée** à l'unanimité, et résolu ;

DE fermer l'assemblée. Il est 21h50.

Étienne Loignon-Buteau
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse